

# Exercer son mandat d'élu CE/CSE

**Public :** membres du comité d'entreprise ou de la délégation unique du personnel

## Objectifs de la formation

- **Identifier l'organisation, le rôle et les moyens** du comité d'entreprise
- **Maîtriser les prérogatives économiques et sociales du CE/CSE** et les différentes étapes de la mise en place des réunions
- **Comprendre les règles d'information et de consultation** et leurs évolutions pour être force de proposition face à la direction

## Approche pédagogique

- Cas pratiques sur la base des documents sociaux de votre entreprise
- Formation opérationnelle animée par un spécialiste du droit social appliqué à l'entreprise

## Programme

### Connaître les attributions du comité d'entreprise

- Les missions des différentes instances de représentation du personnel et leurs complémentarités
- La composition du CE/CSE et les organes internes : secrétaire, trésorier, représentant syndical, commissions
- Les attributions d'ordre économique
- Le droit d'alerte
- Les activités sociales et culturelles

### Identifier les moyens de fonctionnement

- Le statut protecteur des représentants du personnel
- Les moyens du CE/CSE : local, heures de délégation, formation...
- La communication avec les salariés
- Les moyens financiers du CE/CSE : le budget de fonctionnement et le budget des ASC

### Maîtriser l'organisation et le déroulement des réunions avec l'employeur

- Les différentes réunions : préparatoires, ordinaires et extraordinaires
- L'ordre du jour et les convocations aux réunions
- Le déroulement et le suivi des réunions : les débats, les votes, les suspensions de séance, les PV de séance

### Appliquer les règles en matière d'information et de consultation

- Information, consultation : le point sur les évolutions récentes
- La base de données économiques et sociales
- Les délais préfix et le recours à l'expertise

**Conditions d'inscription en interentreprises :** Durée : 2 jours / Date et lieu : à définir / Tarif : 1017 € nets par participant. Cette formation peut également s'organiser en **intraentreprise**, avec des dates et des modalités de réalisation adaptées à vos besoins.

*La loi du 28 octobre 1982 reconnaît aux membres titulaires du comité d'entreprise le droit à une formation économique*